BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 11 septembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Saint-Béat (Haute-Garonne)

NOR: INTJ1824341A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense :

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Saint-Béat prend l'appellation de brigade territoriale de Saint-Béat-Lez à compter du 1^{er} janvier 2019. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Béat-Lez exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général, sous-directeur de l'organisation et des effectifs, A. Browaëys

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Béat	Argut-Dessous Arlos Bachos Baren Bezins-Garraux Binos Boutx Burgalays Cazaux-Layrisse Chaum Cierp-Gaud Esténos Eup Fos Fronsac Guran Lège Lez Marignac Melles Saint-Béat Signac	
Saint-Béat-Lez		Argut-Dessous Arlos Bachos Bachos Baren Bezins-Garraux Binos Boutx Burgalays Cazaux-Layrisse Chaum Cierp-Gaud Esténos Eup Fos Fronsac Guran Lège Marignac Melles Saint-Béat-Lez Signac